

**BMCI S.A. annonce le remboursement anticipé en date du 22 novembre 2017 de la totalité des Obligations Subordonnées (Tier 2) émises le 22 novembre 2012.**

**Le nominal plus les intérêts seront versés en date du 22 novembre 2017 aux détenteurs des titres suivants :**

TRANCHE A CODE ISIN MA0000021578 POUR UN MONTANT TOTAL DE 255 MMAD

TRANCHE B CODE ISIN MA0000091829 POUR UN MONTANT TOTAL DE 270 MMAD

TRANCHE C CODE ISIN MA0000091837 POUR UN MONTANT TOTAL DE 225 MMAD

Suite à la décision du Conseil de Surveillance de la BMCI tenu le **09 Juin 2017** ainsi qu'à l'obtention de l'accord de Bank Al Maghrib daté du **11 octobre 2017**, BMCI S.A. annonce aujourd'hui le remboursement anticipé en numéraire portant sur ses trois tranches d'obligations subordonnées Tier 2 en circulation, émises en 2012.

Par cette opération, BMCI S.A. applique la clause de remboursement anticipé\* prévue dans la note d'information de l'emprunt obligataire à partir de la 5<sup>ème</sup> année suivant son émission.

Les porteurs de ces titres percevront les intérêts dus ainsi que le remboursement des obligations le **22 novembre 2017**. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement.

Les porteurs peuvent se rapprocher de leurs dépositaires qui seront avisés par Maroclear pour le calendrier et modalités de remboursement.

La BMCI S.A. a obtenu toutes les autorisations et accords nécessaires pour la réalisation de cette transaction.

\* La clause de remboursement anticipé est détaillée dans la note d'information visée par le régulateur en date du 24/10/2012 relative à l'émission d'obligations subordonnées disponible sur le site internet de l'AMMC ([http://www.ammc.ma/sites/default/files/NI\\_BMCI\\_EO\\_037\\_2012.pdf](http://www.ammc.ma/sites/default/files/NI_BMCI_EO_037_2012.pdf))

Contact communication financière : E-mail : [karima.benabderrazik@bnpparibas.com](mailto:karima.benabderrazik@bnpparibas.com) • Tél : +212 5 22 49 44 45



**BMCI**  
GROUPE BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change